

# Piller le Pacifique

La mondialisation n'est pas une bonne nouvelle pour les pêcheries des îles du Pacifique et les populations qui en dépendent, explique Martin Tsamenyi.

**N**ulle part au monde, les effets négatifs de la mondialisation sur la pêche marine n'ont été aussi marqués que dans la région des îles du Pacifique, qui comprend des Etats et des écosystèmes comptant parmi les plus petits et les plus vulnérables du monde.

Les écosystèmes marins et côtiers de ces Etats insulaires sont extrêmement importants pour la subsistance des îliens du Pacifique, qui en dépendent pour leur nourriture et leur sécurité nutritionnelle. Les pêcheries de thon les plus importantes au monde, d'une valeur estimée de 3,1 milliards de dollars environ, se trouvent dans la région. Pour nombre d'Etats insulaires du Pacifique, les accords internationaux d'accès à la pêche dans leurs zones

Etats insulaires du Pacifique, se sont engagés dans des activités de pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN), que ce soit la pêche sans licence, de fausses déclarations et des transbordements non autorisés de captures ou la non activation des systèmes de surveillance et de suivi des bateaux.

La mondialisation du secteur de la pêche marine découle de la doctrine de la « liberté des mers », défendue par le juriste hollandais Grotius au 17<sup>e</sup> siècle, en vertu de laquelle des bateaux de pêche parcouraient sans réglementation aucune une partie importante des océans. La déclaration des ZEE au titre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (1982), a accéléré l'expansion et la portée des flottes de pêche lointaines au lieu de les ralentir. La disposition du droit de la mer faisant obligation aux Etats côtiers d'accorder l'accès aux surplus de leur capture autorisée à l'intérieur de leur ZEE a permis aux flottes mondiales de circuler librement d'une juridiction à une autre.

L'ouverture des ZEE des Etats côtiers au titre d'accords d'accès a eu des effets positifs, tels qu'un meilleur accès aux technologies de pêche, le renforcement des capacités de pays en développement au moyen de partenariats commerciaux bilatéraux et un accès aux marchés mondiaux pour les produits halieutiques. Le cadre juridique et institutionnel international de la pêche, issu du système des Nations Unies, des organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) et de la pléthore d'ONG œuvrant à la protection du milieu marin, a mis en place des normes internationales et de meilleures pratiques de gestion durable de la pêche, y compris l'approche de précaution, l'approche écosystémique de gestion de la pêche, l'assistance technique et le renforcement des capacités des pays en développement.

Ces effets positifs de la mondialisation sont contrebalancés par des effets négatifs, notamment sur les écosystèmes marins et la sécurité alimentaire de nombreux pays en développement: subventions préjudiciables, recours à des « pavillons de complaisance » (les navires sont immatriculés dans un pays étranger afin de réduire les coûts opérationnels ou de contourner des réglementations nationales) aboutissant à la pêche INN, accès à des techniques de pêche destructrices à travers le commerce international, « marchandisation » de nouvelles espèces, comme les poissons des récifs, en vue de leur exportation à des restaurants et des aquariums de pays développés. Tous ces éléments

ont porté gravement atteinte aux écosystèmes marins et aux ressources alimentaires des populations côtières.

La mondialisation et ses effets sur tous les aspects de l'activité humaine, y compris la pêche, sont inévitables. Une action concertée d'urgence, régionale et internationale, est nécessaire afin de répondre d'une façon adaptée aux effets négatifs de la mondialisation, en particulier sur la biodiversité marine et les populations qui en dépendent. La liste prioritaire comprend de nombreux éléments, dont la mise en place d'un registre mondial des navires de pêche et des informations plus transparentes sur leurs propriétaires. La lutte contre la pêche INN doit être renforcée sur le plan international, par exemple par l'harmonisation des critères INN par les ORGP. La coordination internationale entre les institutions ayant des mandats liés aux océans devrait être améliorée. Des règles doivent être élaborées ou affinées pour assurer la transparence d'immatriculation et de la propriété des navires de pêche. Des codes de conduite de bonne gouvernance contribueraient à lutter contre la corruption dans le domaine des pêches. Le renforcement des capacités de gouvernance des pays en développement et la promotion de la gestion participative ou communautaire, notamment pour les pêches côtières, permettrait d'amorcer des évolutions nécessaires dans des régions telles que les îles du Pacifique.

Nombre de ces activités sont déjà abordées dans des instances régionales et internationales, en particulier par des institutions intergouvernementales. Pour être efficaces, elles doivent être mises en œuvre en partenariat avec l'ensemble des acteurs mondiaux de la conservation environnementale. Si des mesures adaptées de contrôle et de sauvegarde sont mises en place, rien n'empêche la coexistence de la mondialisation et de la protection de l'environnement marin. ■

Martin Tsamenyi est professeur de droit et directeur du Centre national australien de ressources et de sécurité marines, Université de Wollongong, Australie. Il est membre de la Commission du droit de l'environnement de l'UICN et travaille avec l'UICN au projet PROFISH sur l'application de la loi, la corruption et la pêche, ainsi qu'à des projets sur la pêche océanique dans les îles du Pacifique du Fonds pour l'environnement mondial.

[www.iucn.org/themes/marine](http://www.iucn.org/themes/marine)



économiques exclusives (ZEE) représentent la source principale de revenus de l'Etat. D'autres activités économiques importantes, comme le tourisme, dépendent d'un environnement marin sain.

Or, en raison de la mondialisation, la région accueille des flottes de pêche du monde entier: Europe, Amérique du Nord, Amérique du Sud, Asie et Afrique. Il en résulte l'octroi hasardeux et sans contrôle de licences de pêche à des bateaux étrangers, une pression sur des mécanismes de gouvernance déjà faibles et la corruption. L'accroissement de la pêche étrangère met en danger les principales espèces de thon, notamment l'albacore et le thon obèse.

Nombre de flottes de pêche lointaines, tant autorisées que non autorisées, tirant profit des insuffisances institutionnelles des